

Communauté d'agglomération du Boulonnais

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Exercice 2010

1 PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération du Boulonnais est compétente pour le traitement des déchets ménagers, les 22 communes membres restant compétentes pour la collecte.

En application du décret du 11 mai 2000, le présent rapport présente pour l'exercice 2010 l'étendue et les indicateurs techniques du service public de traitement des ordures ménagères ainsi que les coûts qui y sont rattachés.

2 HISTORIQUE DE L'ÉTENDUE DU SERVICE ET DES CONTRATS RATTACHÉS

Le SIVOM du Boulonnais créé le 12 janvier 1976 a repris la compétence traitement des déchets ménagers d'un syndicat préexistant : le SUTOM.

A la transformation du SIVOM en District de l'agglomération Boulonnaise puis du District en Communauté d'agglomération, la compétence n'a pas évolué, les communes membres ayant gardé leur compétence en matière de collecte.

Les contrats de traitement des déchets en cours d'exécution sont les suivants :

21 juillet 2003	accord de traitement et de revalorisation des piles avec la société COREPILE
1 ^{er} décembre 2007	Signature de la convention de reprise et recyclage des Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE) avec OCAD3E et ECO-SYSTEMES.
1 ^{er} janvier 2008	Signature du Contrat Programme de Durée Eco-Emballages Barème D relatif aux 5 matériaux issus de la collecte Sélective ainsi que la signature des contrats de reprise avec chaque recycleur pour chacun des matériaux.
29 juillet 2008	marché avec la société Depraiter relatif au transport et à l'élimination des gravats collectés dans les déchetteries
1 ^{er} juillet 2009	Marché avec la société Sotrenor relatif au transport et à l'élimination des déchets ménagers spéciaux collectés dans les 2 déchetteries.

1 ^{er} août 2009	Marché avec la société Sita Nord relatif à l'enfouissement des déchets ménagers (ordures ménagères et refus de tri) en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND de Dannes) avec valorisation du biogaz ainsi que le traitement et la valorisation des Encombrants sur le site d'Agora à Noyelles Godault.
1 ^{er} août 2009	Marché avec la société Sita Nord relatif à la valorisation (site Agora Noyelles Godault) du bois collectés dans les 2 déchetteries.
1 ^{er} août 2009	Marché avec la société Sita Nord relatif à la prise en charge (réception, transport et traitement) des déchets d'amiante liée apportés en déchetteries.
1 ^{er} octobre 2009	Marché avec la société Sita Nord pour les manœuvres des bennes de déchetteries.
1 ^{er} janvier 2010	Signature du contrat de vente pour la Ferraille de déchetteries avec la Société Vandamme .
Mai 2010	Signature des accords de partenariat avec « le Relais » pour la mise à disposition de conteneurs, la collecte et la valorisation des textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie) des déchetteries à titre gracieux

3 BILAN TECHNIQUE POUR L'EXERCICE 2010

3.1 Répartition des compétences valorisation et traitement

La Communauté d'agglomération exerce actuellement la compétence traitement et valorisation des déchets ménagers à savoir :

- enfouissement des OM,
- traitement des encombrants,
- compostage des déchets verts,
- fourniture des contenants (sacs et bacs) pour le tri sélectif,
- gestion en régie d'un centre de tri des emballages ménagers,
- gestion en régie de deux déchetteries,
- gestion d'un parc de colonnes à verre.

La conteneurisation de la collecte sélective des matériaux propres et secs (fourniture de bacs et de sacs) concerne les 22 communes de la Communauté d'Agglomération. Seules quelques résidences en habitat collectif ne sont pas encore dotées de bacs de tri du fait d'importants aménagements qui sont à effectuer.

3.2 Répartition communes/CAB pour la gestion des déchets

La CAB exerce la compétence traitement et élimination des ordures ménagères.

Les 22 communes membres assurent la collecte soit en régie, soit par marché de prestations de service.

- **Les Ordures Ménagères** sont acheminées par les camions de collecte de 17 communes au centre de transfert de Le Portel. Elles sont reprises par gros porteurs et transférées vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Dannes, gérée par la société SITA Nord, où l'ensemble des OM non valorisées de la CAB sont traitées avec récupération des lixiviats et valorisation (transformation en électricité) du biogaz produit. Les camions de collecte des communes de Condette, Dannes, Hesdin l'Abbé, Nesles et Neufchatel-Hardelot se rendent directement à l'ISDND de Dannes.
- **Les Encombrants** sont acheminés par les camions de collecte de 12 communes au centre de transfert de Le Portel. Ils sont repris par gros porteurs et transférés vers le site d'Agora à Noyelles-Godault où ils sont triés afin d'en extraire la part valorisable composée de plastique, bois, ferraille représentant environ 15% du tonnage engendrant une recette de valorisation pour la CAB. Les camions de collecte des communes de Condette, Dannes, Nesles et Neufchatel-Hardelot se rendent directement à l'ISDND de Dannes.
- **Une collecte de déchets verts** des ménages est réalisée par 18 communes d'avril à octobre. Les déchets verts sont déposés par les communes soit sur le site de la déchetterie de Saint Léonard, transportés et traités sur une des plateformes de la société Agriopale Services soit déposés directement sur une des plateformes de compostage d'Agriopale Services.
- **Les emballages ménagers** sont collectés par les 22 communes de l'agglomération et apportés au centre de tri de St Martin Boulogne, triés en différents flux, conditionnés puis revendus aux différents recycleurs avec qui des contrats sont signés.
- **Le verre est collecté en porte à porte** par l'association d'insertion Récup'Tri sur toutes les communes **et en apport volontaire** avec 240 colonnes collectées par la société DEPRAITER (contrat CAB), déposé sur la plateforme de stockage de la déchetterie de St Léonard avant d'être acheminé vers la verrerie BSN à Wingles.
- **Deux déchetteries** communautaires, situées à St Léonard et St Martin, accueillent les Encombrants, D.E.E, Bois, Gravats, Verre, Plastiques, Ferraille, Pneumatiques, Papiers-cartons, Déchets toxiques en quantité dispersée, Seringues et aiguilles, Batteries, Piles, Huiles de vidange et de friture.

L'amiante est collectée à St Léonard uniquement sur rendez-vous.

Une **expérimentation** sur la mise en place du **compostage individuel** a été lancée en septembre 2010 sur la commune de Condette.

A ce titre, la CAB a acheté 400 composteurs à un coût unitaire de 63€ et 300 composteurs ont été vendus au prix de 20€ de septembre à décembre 2010.

3.3 Tableau récapitulatif des Tonnages 2010 par flux de déchets

en TONNES	Ordures Ménagères			Encombrants			déchets verts PAP			déchets verts ST			TRI			VERRE PAP			Verre AV			TOTAL		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Baincthun	320	317	320	9	16	13	97	87	114	4	13	2	106	102	101	51	53	57				587	588	607
Boulogne	16 342	16 277	16 417	106	412	906	462	495	540	786	845	925	1 866	1 917	2 013	692	727	714				20 254	20 673	21 515
Condette	713	681	671	44	42	39	449	520	605	48	53	61	203	204	226	125	127	133				1 582	1 627	1 735
Dannes	359	354	345	81	82	91	132	163	142	25	12	25	94	106	99	65	72	66				756	789	768
Echinghen	84	86	79				26	26	29	2			20	20	20	12	17	17				144	149	145
Equihen-Plage	1 010	1 074	1 078	119	130	154	189	209	241	13	22	152	189	183	203	109	111	113				1 629	1 729	1 941
Neufchatel Hardelet	1 702	1 753	1 921	84	47	99	800	1 047	488	74	122	119	403	434	429	262	275	264				3 325	3 678	3 320
Hesdigneul	181	185	192										40	33	32	27	23	23				248	241	247
Hesdin l'Abbé	488	525	504				215	254	259				147	153	157	95	101	101				945	1 033	1 021
Isques	294	300	293	7	4	6	88	104	129	82	120	110	62	67	69	51	48	52				584	643	659
La capelle	340	347	366		1	2	135	150	174	1	12	14	127	127	125	66	62	72				669	699	753
Le Portel	3 768	3 667	3 598	105	327	364	197	219	261	156	108	136	425	434	452	357	372	376				5 008	5 127	5 187
Nesles	289	282	277	16	15	12	78	99	113	4			66	70	72	66	72	70				519	538	544
Outreau	4 995	4 727	5 027	200	308	356	483	605	614	199	239	288	865	851	893	454	479	478				7 196	7 209	7 656
Pernes Conteville	241	252	254										59	45	44	44	43	40				344	340	338
Pittefaux	26	24	26										6	6	6	6	6	6				38	36	38
St Etienne	1 557	1 592	1 642	45	35	53	249	268	267	169	188	295	285	290	284	190	200	203				2 495	2 573	2 744
St Léonard	987	992	988	28	35	27	142	246	349	139	135	153	227	231	260	175	191	191				1 698	1 830	1 968
St Martin	4 233	3 585	3 756	169	434	669	592	751	776	372	297	460	653	654	690	356	387	354				6 375	6 108	6 705
Wimereux	2 955	3 041	3 036	310	307	403	468	613	648	222	149	182	465	466	476	382	403	399				4 802	4 979	5 144
Wimille	1 720	1 766	1 784	120	122	96	173	233	224	0	356	48	225	245	242	213	214	230				2 451	2 936	2 624
Total	42604	41827	42574	1443	2317	3290,3	4975	6089	5973	2296	2671	2970	6533	6638	6893	3798	3983	3959	1191	1299	1218	62840	64824	66877

Déchetteries	Bois			Encombrants			Déchets verts			Gravats			Papier/carton/Ferraille			DEEE			Autres déchets			TOTAL DECHETTERIE		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
	2 083	1 935	1 719	6 022	5 789	5 300	5 983	5 701	5 811	7 160	7 029	7 894	1 368	1 410	1 276	474	415	386	247	182	175	23 338	22 461	22 561

TOTAL CAB	2008	variation n-1	2009	variation n-1	2010	variation n-1
Tonnages	89438	-1,9%	87285	-2,5%	86178	-1,3%
kg/habitant	732	15kg	714	18kg	705	9kg

En 2010, 86 178 T (705 Kg/hab) de déchets ont été traités soit une baisse de 1 107 T par rapport à 2009 (87 285T, 714 Kg/Hab) correspondant -1,4% due à la baisse des quantités de déchets verts (1207T)

On peut notamment remarquer :

- Une hausse de 1.8% de la quantité **d'ordures ménagères** produites.
- Une baisse de 41% des **encombrants** collectés en porte à porte qui s'explique notamment par les efforts réalisés par certaines communes pour effectuer le tri du bois et/ou des DEEE sur leur collecte d'encombrants.
- Une baisse de 18%(1114T) des quantités de **déchets verts collectés en porte à porte** s'expliquant notamment par les conditions climatiques de 2010
De même les quantités de **déchets verts des services techniques** ont également baissé de 375T (-14%).
- Une baisse des emballages apportés au centre de tri de -1.6%
- Une baisse des quantités de verre collectées de -5%
- Une hausse de 4% des déchets accueillis en déchetterie avec des disparités par flux :
 - +8% Bois
 - + 4% Encombrants
 - + 2% Gravats
 - +14% DEEE
 - +35% des autres déchets (Déchets toxiques, textiles, pneus, déchets en quantités dispersées...)

3.4 Détails des apports en déchetterie

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des déchets collectés sur les 2 déchetteries par type de déchets pour l'année 2010.

Type de déchets	Déchetterie de St Léonard	Déchetterie de St Martin	Total
Gravats	5 602,2T	1 558T	7 160,2T
Encombrants	4 641,3T	1 380,6T	6 021,9T
Déchets verts	5 017,2T	965.8T	5 983T
Bois	1 442,2T	640.5T	2 082,7T
Ferraille	449,5T	234,6T	684,1T
Carton	229,9T	107,9T	337,8T
Papier	207,8T	138,8T	346,6T
Déchets toxiques	33,6T	41,5T	75,1T
Textiles (1)	15,1T	17,6T	32,7T
Chaussures (1)	1T	1,4T	2,4T
Huiles de vidange	18,1T	10,5T	28,6T
Huiles de friture	2T	1,3T	3,3T
Batteries	2,1T	7,6T	9,7T
Piles (2)	0,9T	2,1T	3T
Cartouches	1T	0,8T	1,8T
Radiographies	0,3T	0,6T	0,9T
Sous-Total	17 664,2T	5 109,6T	22 773,8T
DEEE		473,5T	
Néons et Lampes		0,7T	
Amiante		56,7T	
Pneus		17,8T	
Seringues		15,2T	
Total		23 337,7T	
Nombre de véhicules	114 229	81124	195 353

(1) les containers du relais ont été mis en place en mai 2010 sur les 2 déchetteries. Le tonnage estimé sur une année entière peut être de 53tonnes.

(2) les enlèvements des piles ont été comptabilisés sur la déchetterie de St Léonard depuis juillet 2010. Le tonnage estimé pour une année entière peut être de 1,8tonnes.

La fréquentation moyenne annuelle des déchetteries communautaires est de 1,6 visite par habitant ce qui est supérieure (33%) à la moyenne nationale (1,2 visite/an/hab).

Les apports annuels représentent 190kg par habitant ce qui est supérieure (33%) à la moyenne nationale (143kg/hab/an).

Chaque véhicule apporte en moyenne 120kg de déchets ou 0,53m³ de déchets.

Enfin 77% des déchets collectés sur les déchetteries communautaires sont valorisés soit en valorisation matière (74%) ou énergétique (3%). Le reste des déchets est enfouis en installation de stockage de déchets non dangereux.

3.3 Détails des apports au centre de tri

Le tableau ci-dessous récapitule les déchets par commune entrant au centre de tri ainsi que les résultats des caractérisations effectuées en entrée selon la Norme AFNOR XP-X30-437.

Chaque commune est caractérisée au moins une fois par an selon un planning et le nombre de caractérisations est déterminé au prorata du tonnage par commune.

Par ailleurs, une caractérisation correspond à un échantillon minimum de 35kgs de déchets.

Communes	Tonnages	Ratio en kg/hab.	Nombre de caractérisations	Taux de refus %
Baincthun	106	76	1	18.6
Boulogne	1866	42	16	13.5
Condette	203	76	1	13.1
Dannes	94	71	1	18.4
Echinghen	20	53	1	5.7
Equihen-Plage	189	63	1	16.4
Neufchatel-Hardelot	403	103	2	15.5
Hesdigneul	40	54	1	14
Hesdin l'abbé	147	76	1	27.3
Isques	62	53	1	8
La capelle	127	82	1	13.8
Le Portel	425	41	2	14.8
Nesles	66	62	1	14.4
Outreau	865	60	7	17.1
Pernes Conteville	59	64	1	19.9
Pittefaux	6	45	1	14.4
St Etienne	285	56	1	17.3
St Léonard	227	62	1	3.1
St Martin	653	56	5	9.9
Wimereux	465	61	2	6.8
Wimille	225	51	1	14.4
TOTAL	6533	53.3	49	14.2

Au total, 49 caractérisations ont été effectuées sur les collectes entrantes au centre de tri. Le taux moyen de refus constaté est de 14,2%.

Les communes dont les foyers sont équipés de bacs pour le tri ont un taux de refus supérieurs à la moyenne dans quasiment tous les cas.

3.4 Filières de valorisation des déchets

- **le verre** : les bouteilles collectées en porte-à-porte et celles collectées en apport volontaire sont reprises et valorisées par le groupe verrier BSN Emballages.
- **les déchets en apport au Centre de Tri** :
 - Les papiers sont repris et valorisés par UPM Chapelle d'Arblay (76)
 - Les cartons sont repris par la société Deroo et valorisés dans les cartonneries de l'AA.
 - Les briques alimentaires sont reprises par la société Deroo et valorisées chez VIPA à Lausanne.
 - Les bouteilles et flacons plastiques sont repris et valorisés par le groupe Paprec Recyclage.
 - Les films plastiques sont repris par Deroo et valorisés par chez Interescho à Quenoy sur Deule.
 - Les boîtes acier et aluminium sont reprises par la société Vandamme et valorisés chez Arcelor (acier) et le groupe Dupuy (aluminium)
 - Les sacs de collecte jaunes et bleus sont repris et valorisés par le fabricant PTL
- **les déchets verts** sont traités sur les installations de compostage de la société Agriopale Services, la plate-forme de Saint Léonard, servant de transit.
- Le compost produit est dirigé vers les filières de valorisation agricole.
- **les fractions collectées en déchetteries** :
 - Les cartons sont repris par la société Deroo et valorisés dans les cartonneries de l'AA
 - Les papiers sont repris et valorisés par UPM Chapelle d'Arblay (76).
 - Les gravats sont repris et valorisés par la société Depraiteir (62).
 - Les métaux sont repris par la société Vandamme et valorisés chez Arcelor.
 - Les encombrants sont traités sur le site d'Agora géré par Sita Nord à Noyelles Godault.
 - Le bois est valorisé sur le site d'Agora géré par Sita Nord à Noyelles Godault.
 - Les DEEE sont repris et valorisés par l'Eco-Organisme Eco-Systèmes via le groupe Colrec-Envie 2 E à Lesquin
 - Les tubes néons et ampoules sont repris et valorisés par l'Eco-Organisme Recylum
 - L'Amiante est traité sur le site d'Hersin-Coupigny géré par Sita Nord.
 - Les piles sont traitées par pyrométallurgie et hydrométallurgie par la société Corépile
 - Les pneus sont traités par Gommage (Avion)
 - Les huiles de vidange ainsi que les batteries usagées sont collectées par la société Chimirec Norec.
 - Les huiles de friture sont collectées par Recup'tri et traitées chez MJR négoce(76).
 - Les déchets de soins (seringues) sont incinérés à Douchy-les-Mines (62) par SITA Nord
 - Les déchets ménagers spéciaux (résidus de peinture, de solvants,...) sont traités par incinération par SOTRENOR à Courrières (62).
 - Les textiles (*vêtements, chaussures et maroquinerie*) sont repris et valorisés par le Relais(62).

4 BILAN FINANCIER

4.1 Le traitement des ordures ménagères

Coûts unitaires de l'enfouissement à l'ISDND de Dannes en € TTC :

Par tonne	Coût transfert	Coût traitement	TGAP ¹
1 ^{er} semestre 2010	19,8€	72,6€	17€
2 nd semestre 2010	20,3€	74,4€	17€

¹ Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur l'enfouissement

Tonnages : 42 604 T

	Tonnage Total	Au transfert	Au CET
1 ^{er} semestre 2010	21 090t	19 419t	1 671t
2 nd semestre 2010	21 514t	19 633t	1 881t

Coût total du traitement

	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
TRANSPORT	697 140 €	0 €
TRAITEMENT	2 824 188 €	0 €
TGAP	653 242 €	0 €
TOTAL	4 174 570 €	0 €
SOLDE	4 174 570 €	

Soit un cout net de **4 174 570€** (4 148 445 € en 2009) soit une hausse de 0,6%.

Soit un ratio de :

- ❖ 98€/tonne (98.2€ en 2009) soit une baisse de 0,2%
- ❖ 34€/habitant (33.7 € en 2009) soit une hausse de 0,9%

4.2 Le fonctionnement des déchetteries

Tonnage des déchets traités en déchetteries : 23 338 T

Nature	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Toxiques :DMS	47 698 €	9 894 €
Gravats	112 301 €	
Encombrants	917 990 €	44 469 €
Amiante	23 159 €	
Bois	154 411 €	
Divers (seringues, bout. gaz)	4 447 €	
Manœuvres bennes	161 677 €	
Vente Papier		22 509 €
Vente Carton		15 210 €
Vente Ferraille		108 736 €
Ventes DEEE		32 428 €
Autres Recettes		9 653 €
Sous-totaux	1 421 683 €	242 899 €
Dépenses de fonctionnement	77 168 €	
Gardiennage	38 621 €	
Charges de personnel	426 154 €	
Total des Dépenses	1 963 626 €	242 899 €
SOLDE	1 720 727 €	

Soit un cout net de 1 720 727 € (1 520 153€ en 2009) soit une hausse de 13%.

Soit un ratio de :

- ❖ 73,7€ /T (68€ en 2009) soit une hausse de 8,4%
- ❖ 14€ /habitant (12.3€ en 2009) soit une hausse de 14%

4.3 Le traitement des Encombrants

Traitement des encombrants collectés par les Communes + Emmaüs: 1 634 T

	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
TRANSPORT	30 246 €	
TRAITEMENT	166 837 €	
TGAP	24324 €	
VALORISATION		12 081 €
TOTAL	221 407 €	12 081 €
SOLDE	209 326 €	

Soit un cout net de 209 326 € (228 465€ en 2009) soit une baisse de 8,4%.

Soit un ratio de:

- ❖ 128 €/T (88.8€/T en 2009) soit une hausse de 44%
- ❖ 1,7€/habitant (1.8 € en 2009) soit une baisse de 5,5%

4.4 Le Traitement des déchets verts

La prestation de la société Agriopale services comprend le transport et le compostage des déchets verts de la plateforme de la déchetterie de St Léonard vers ses plateformes de compostage ainsi que le compostage des déchets verts directement apportés sur site par les communes de Dannes et Neufchatel-Hardelot.

Les coûts sont exprimés en € TTC.

	Tonnage	Traitement/ Transfert en €
Déchets verts	13 254 T	401 310 €
Soutien à la collecte en porte à porte pour les communes	4975 T	83 427 €
TOTAL		484 737 €

Soit un coût net de 484 737 € (581 317€ en 2009) soit une baisse de 17%.

Soit un ratio de :

- ❖ 36,6 € /T (40.2/T en 2009) soit une baisse de 8,9%
- ❖ 3,9€/habitant (4.7€ en 2009) soit une baisse de 17%

4.5 Expérimentation sur la mise en place de composteurs individuels à Condette

Une expérimentation a été lancée en septembre 2010 sur la commune de Condette pour la mise en place de composteurs individuels.

La commune a décidé d'arrêter la collecte hebdomadaire des déchets verts en porte à porte et de n'effectuer que 4 ramassages de branches sur l'année.

Pour cela, la CAB a acheté 400 kits de compostage à 63 € TTC que les particuliers habitants de Condette peuvent acquérir au tarif préférentiel de 20€ avec retrait en Mairie de Condette

Au 31 décembre 2010, 300 composteurs ont été vendus.

	Quantité	Dépenses € TTC	Recettes € TTC
Achat de kit de compostage	400 kits	25 086	
Vente de kit de compostage	300 kits		6000
Solde	100 kits	19 086€	

Les résultats de cette expérimentation seront présentés en juin 2011 pour le conseil communautaire décide de généraliser ou non ce dispositif dès l'automne 2011 aux 22 communes.

4.6 Fonctionnement du Centre de Tri et de la collecte sélective

Nature	Dépenses	Recettes
Collecte colonnes à verre	38 112 €	
Décharge - Refus de Tri	217 370 €	
Charges personnel	992 438 €	
Frais de fonctionnement	131 086 €	
Achat de sacs	115 036 €	
Achat de bacs	49 806 €	
Dépenses de communication	6 303 €	
Revente de matériaux		538 159 €
Soutien Eco-organismes		726 545 €
Recettes diverses		147 990 €
Totaux	1 550 151 €	1 412 694 €
SOLDE	137 457 €	

Soit un coût net de **137 457€** (329 839€ en 2009) soit une baisse de 58% qui s'explique par la hausse des prix de revente des matériaux.(+250 000€ par rapport à 2009)

Soit un ratio de :

- ❖ **21€/T** (27.7€ en 2009) soit une baisse de 24%
- ❖ **1.1 €/habitant** (2.66€ en 2009) soit une baisse de 59%

4.7 Encadrement du service

En sus des agents affectés intégralement au Centre de Tri et aux déchetteries, des agents du siège de la CAB sont affectés au service traitement et valorisation des déchets ménagers.

A signaler que depuis novembre 2010, une ambassadrice du tri est venue renforcer le service.

La répartition est la suivante :

Service traitement et valorisation des déchets :

- | | |
|-----------------------|--------|
| ▪ Chef de service | 100 % |
| ▪ Ambassadrice du tri | 16,6 % |

Service Supports :

- | | |
|---|------|
| ▪ Directeur général des services techniques : | 10 % |
| ▪ technicien 1 : | 10 % |
| ▪ Secrétariat | 33 % |

Ce qui représente un cout net de 73 149€ (81 166€ en 2009) soit une baisse de 10%

Soit un ratio de:

- ❖ **0.85€/T** (0.91€ en 2009) soit une baisse de 6,6%
- ❖ **0.6€/habitant** (0.66€ en 2009) soit une baisse de 9,1%

4.8 Conclusion

Le bilan financier de la gestion des déchets sur le territoire de l'agglomération boulonnaise est le suivant :

	DEPENSES €	RECETTES €
Transport et traitement des OM	4 174 570 €	0 €
Fonctionnement des déchetteries	1 963 626 €	242 899 €
Fonctionnement du Centre de tri	1 550 151 €	1 412 694 €
Transport et Traitement des déchets verts	484 737 €	0 €
Transport et traitement des encombrants	221 407 €	12 081 €
Frais de personnel gestion	73 149 €	0 €
Mise en composteurs individuels	25 086 €	6 000 €
Totaux	8 492 726 €	1 673 674 €
Solde= coût net pour la CAB	6 819 052 €	

Soit un coût net de la compétence transport, valorisation et traitement des déchets ménagers des 22 communes de la CAB de **6 819 052€** (6 889 385€ en 2009 soit une baisse de 1,0%) soit 10% des dépenses de fonctionnement la CAB.

Soit :

- ❖ 79,13 € la tonne (77,30€ en 2009) soit une hausse de 2,4%.
- ❖ 55,82 € par habitant (56,02€ en 2009) soit une baisse de 0,4%.

Aux vues de l'augmentation des coûts de traitement de déchets à la tonne, seule la réduction des tonnages de déchets produits permettra de maîtriser ce poste de charge pour la CAB.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a donc décidé d'engager un programme local de prévention de la production de déchets soutenu par l'ADEME qui permettra de réduire les quantités de déchets ménagers au travers de 5 axes prioritaires:

- sensibilisation du public (éco-achats...)
- éco-exemplarité de la collectivité
- actions emblématiques nationales (compostage individuel, stop pub...)
- détournement des flux de déchets (réemploi...)
- réduction de la nocivité des déchets (piles, déchets toxiques) et/ou réduction des déchets assimilés collectés dans les circuits municipaux.